

Séance du jeudi 11 mai 2017

L'an deux mil dix sept

Et le onze mai

à 19 h le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. EDON Dominique, Maire.

Etaient présents : EDON Dominique, GUEHO Sigrid, LAMY Christophe, CHAUSSEE Annick, DE MEYERE Patrick, PICONNET Gilles, PATAULT Florie, ROTTIER Corinne, AVIGNON Damien, COURTIN Élisabeth,

Absents excusés : VOTAVA Nadine, MONTAROU Lionel, LEGRAND Anthony, BLUTEAU Sandra

absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme ROTTIER Corinne conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme Nadine VOTAVA a donné son pouvoir à Mme Annick CHAUSSEE
M. Lionel MONTAROU a donné son pouvoir à M. Dominique EDON

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la proposition de devis concernant l'acquisition d'un défibrillateur cardiaque semi-automatique pour l'installer aux vestiaires de football.

DEVIS

DEFIBRILLATEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de retenir l'entreprise SCHILLER sis 77600 Bussy Saint Georges pour l'acquisition d'un défibrillateur cardiaque semi-automatique avec les accessoires.

2017 - 26

Ce devis s'élève à la somme de 1 474,00 € H.T.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la proposition de devis concernant La fourniture et pose de menuiseries aux vestiaires de football.

DEVIS

MENUISERIES

VESTIAIRES DE FOOTBALL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de retenir l'entreprise LINCONYL sis Agence de La Ferté Bernard pour la fourniture et pose de menuiseries aux vestiaires de football

.Ce devis s'élève à la somme de 4 203,67 € H.T. soit 5 044,40 € T.T.C.

2017 - 27

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la décision de la commission « Action Sociale » concernant la demande d'une administrée, sollicitant une aide financière pour l'acquisition d'un fauteuil électrique vertical pour son fils.

DEMANDE

D'AIDE SOCIALE

« dossier n° 01/2017 »

La commission « Action Sociale » a donné un avis favorable et propose une aide financière d'un montant de 150 €,

2017 - 28

DEMANDE

D'AIDE SOCIALE

« dossier n° 01/2017 »

2017 - 28

(suite)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une aide financière de 150 € qui sera versée à l'administrée contre la facture acquittée.

Le service de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Sarthe sera informé de la présente décision.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'association « Bougé Bougé » sollicite le renouvellement de l'utilisation de la salle polyvalente pour les cours de ZUMBA le mercredi soir sur la commune pour la saison 2017/2018, une nouvelle convention doit être établie et les tarifs fixés.

Vu la délibération n° 2016-61 du 13 septembre 2016 pour l'utilisation de la salle polyvalente par l'association « BOUGE BOUGE »,

Vu la convention en date du 19 septembre 2016 pour l'utilisation de la salle polyvalente du 21 septembre 2016 au 05 juillet 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte le renouvellement de l'utilisation de la salle polyvalente les mercredis soir pour les cours de ZUMBA à l'association « BOUGE BOUGE » pour la saison 2017/2018.

Fixe les tarifs pour l'utilisation de la salle polyvalente comme suit :

15 € par semaine pour les cours adultes

5 € par semaine pour les cours enfants (jusqu'à 12ans)

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

Adopté avec 11 voix pour et 1 voix contre

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal le recrutement d'un emploi d'avenir au poste d'agent technique polyvalent pour les fonctions d'entretien des locaux communaux, les activités des TAP et de l'accueil périscolaire et le service à la restauration scolaire à temps complet, une durée hebdomadaire de 35 heures de travail effectif pour une durée de 3 ans.

Vu la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir,

Vu le décret n° 2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir,

Vu le décret n° 2012-1211 du 31 octobre 2012 tirant les conséquences des articles 7, 8 et 13 de la loi portant création des emplois d'avenir,

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'État pour les emplois d'avenir,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide le recrutement d'un poste en emploi d'avenir d'agent technique polyvalent pour les fonctions d'entretien des locaux communaux, les activités des TAP et de l'accueil périscolaire et le service à la restauration scolaire à temps complet, une durée hebdomadaire de 35 heures de travail effectif pour une durée de 3 ans à compter du 1er juin 2017.

**RENOUVELLEMENT DE
L'UTILISATION DE LA SALLE
POLYVALENTE PAR
L'ASSOCIATION**

« BOUGE BOUGE »

2017 - 29

RECRUTEMENT

CONTRAT D'AVENIR

A compter du 1er juin 2017

2017 - 30

RECRUTEMENT

CONTRAT D'AVENIR

A compter du 1er juin 2017

2017 - 30

(suite)

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'État ainsi que le contrat de recrutement de l'agent en emploi d'avenir.

Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

Adopté à l'unanimité

Le Maire informe les membres du conseil municipal que l'agent actuellement en poste d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour les fonctions d'agent technique polyvalent à temps non complet à raison de 20 heures de travail par semaine d'une durée de 1 an arrive à échéance le 30 juin 2017.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal, le renouvellement du contrat CAE pour les fonctions d'agent technique polyvalent à temps non complet à raison de 20 heures de travail par semaine, pour une durée de 1 an à compter du 1er juillet 2017,

Vu la délibération n° 2016-49 du 20 juin 2016 portant création d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte le renouvellement du contrat unique d'insertion CAE pour les fonctions d'agent technique polyvalent à temps non complet à raison de 20 heures de travail par semaine, pour une durée de 1 an à compter du 1er juillet 2017,

Dit que les crédits sont inscrit au budget communal.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal le recrutement d'un emploi d'ATSEM de 1ère classe non titulaire, à temps non complet à raison de 19 heures hebdomadaire, à compter du 04 septembre 2017 pour l'année scolaire 2017/2018 en raison de la nécessité en classe de maternelle pour exercer les fonction d'ATSEM.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte le recrutement d'un emploi d'ATSEM de 1ère classe non titulaire, à temps non complet à raison de 19 heures hebdomadaire, à compter du 04 septembre 2017 pour l'année scolaire 2017/2018 en raison de la nécessité en classe de maternelle pour exercer les fonction d'ATSEM.

Dit que les crédits sont inscrit au budget communal.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du courrier de M. Mme VIRLOUVET demandant l'occupation du domaine public les jeudis matins sur la place de l'église d'un commerce ambulancier « boucher-charcutier-traiteur ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

RECRUTEMENT

ATSEM DE 1ERE CLASSE

NON TITULAIRE

**À compter du
04 septembre 2017**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du courrier de M. Mme VIRLOUVET demandant l'occupation du domaine public les jeudis matins sur la place de l'église d'un commerce ambulancier « boucher-charcutier-traiteur ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

COMMERCE AMBULANT

**« BOUCHER-CHARCUTIER-
TRAITEUR »**

2017 - 33

**DEMANDE D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC**

COMMERCE AMBULANT

**« BOUCHER-CHARCUTIER-
TRAITEUR »**

2017 - 33

(suite)

Autorise l'occupation du domaine public les jeudis matins sur la place de l'église de M. Mme VIRLOUBET pour son commerce ambulancier « boucher-charcutier-traiteur ».

Fixe la redevance à 10 € par jeudi pour cette occupation

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité

DEMANDE

AIDE FINANCIERE

FORMATION BAFA

2017 - 34

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du courrier de Mme Mallorie OZAN, agent technique polyvalent, sollicitant une aide financière pour sa dernière session du stage d'approfondissement dans le cadre de sa formation BAFA, le montant s'élève à 340 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte une aide financière pour la somme de 340 € pour le stage d'approfondissement de la formation BAFA de Mme Mallorie OZAN, agent technique polyvalent.

Cette somme sera versée directement à l'organisme de formation.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

Adopté avec 9 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention